

#### ☞ Encaissement chèques de dégrèvement

Un chèque de dégrèvement de 64 € est remis par les impôts et sera encaissé. Voté à l'unanimité.

#### ☞ Indemnité du trésorier

Cette indemnité est de **230 €** pour 2016 alors qu'elle était de 245,09 € en 2015. Cela correspond au nombre de mandats émis dans l'année.

#### ☞ Liste des affouagistes

Cette année, il y a **52 inscrits** mais seulement **17 affouagistes** pour des lots de 8,5 stères par inscrit à 6 € le stère.

#### ☞ Modification du poste de secrétariat

Le 11 Mars 2016, la secrétaire de mairie a demandé à être rétrogradée en 2<sup>ème</sup> classe afin de pouvoir être titularisée. C'était à l'ordre du jour du conseil municipal ce jour-là mais cela n'apparaît pas dans le PV. Aujourd'hui, nous votons pour que celle-ci soit titularisée et nous lui demandons si elle le sera aussi en Haute-Saône où elle travaille dans deux autres mairies mais elle répond par la négative.

#### ☞ Autorisation de demande de devis « travaux handicapés »

Le maire souhaiterait demander des devis pour l'accessibilité de la mairie pour des personnes à mobilité réduite : rampe d'accès à la mairie et porte adaptée. Voté à l'unanimité.

#### ☞ Autorisation de demande de subvention « travaux handicapés »

Nous expliquons au maire que nous ne pouvons pas demander de subventions sans connaître le montant des devis !  
En effet, cette demande est reportée à un prochain conseil municipal.

#### ☞ Prêt : Choix de la banque

Les travaux de voirie **seraient** de l'ordre de **163 000 €** d'après le maire. Sur la route de Villars, l'entreprise TRB a dépassé les limites de Senaide d'au moins 100 mètres et nous rajoutons que ces 100 mètres auraient été ô combien plus utiles dans l'allée centrale du cimetière.

Les subventions reçues pour les chemins seraient de **20 000 €** de la Région et 13% du Département, soit **21 190 €**.

La commune participerait à hauteur de **51 810 €** en autofinancement et ferait un emprunt de **70 000 €**.

Trois banques ont répondu à cet appel, le Crédit Agricole, la Caisse d'Épargne et le Crédit Mutuel. La majorité municipale retient le Crédit Mutuel qui propose un taux de 1% sur **12 ans** avec 150 € de frais de dossier.

Les trois élus de la minorité municipale présents (Hélène Bouvier, Jacques Fourcade et Stéphane Menestrel) **s'abstiennent** sur ce vote.

#### Encore et toujours les affouages ...

Certains habitants hésitaient à fournir leur attestation d'assurance, n'étant pas les véritables affouagistes et un long débat s'installe car la secrétaire de mairie nous dit que cette attestation est nécessaire pour que la commune soit couverte en cas d'accident.

La même secrétaire de mairie nous explique qu'il s'agit **d'une loi napoléonienne** et nous lui répondons fermement que ce sont les articles L.243-1 à 3 et R.243-1 à 3 du Code forestier qui autorisent et cadrent l'affouage. Ce code forestier date de 1827 et Napoléon est mort en 1821.

Le maire demande ce qu'il convient de faire pour distribuer les lots en limitant ceux-ci au nombre de cinq par affouagiste.

D'après le code forestier, aucun prête-nom ne peut être accepté lors de l'attribution des lots d'affouages et il n'y a donc pas matière à limiter le nombre de lots.

Seules les personnes aptes à réaliser des travaux devraient être inscrites, ce qui permettrait des lots plus conséquents pour tous.